

L'ECHO DE BOISSEZON



BULLETIN MUNICIPAL N°22 DECEMBRE 2018





L'ECHO EDITO

Le mot du 1^{er} Adjoint,

L'année 2018 touche à sa fin avec tous ses aléas : augmentation des charges, baisse du pouvoir d'achat, etc.... Nos subventions sont aussi à la baisse et cela devient difficile de pouvoir faire des projets.

Cette année fut pour nous une année particulière avec le décès de Claude AUSSILLOU en fin d'année dernière. Après le brouillard du début d'année comme l'avait dit Mme le Maire dans son éditorial du mois de juin et avec l'aide efficace de Marie, notre secrétaire, nous avons pu reprendre tous les dossiers en cours et les pérenniser. Bien sûr nous avons toujours de gros dossiers qui ne sont pas près de se terminer, comme le mur de la Laurié et l'effondrement du chemin du moulin. Tout cela est entre les mains des avocats qui nous assistent. Des travaux sont prévus sur la route de Labro courant décembre. Le toit de la salle Polyvalente a été refait à neuf, donc plus de gouttières à l'intérieur !!! L'accessibilité à l'église va se faire aussi en fin d'année, la réfection du Calvaire sur la place de l'église est terminée. Des travaux se feront durant l'hiver au Militarial afin de consolider la charpente un peu vieillissante ainsi que la réfection de la cour intérieure qui donne dans les salles des associations. Nous devons rénover l'intérieur de la salle polyvalente mais un contre temps indépendant de notre volonté n'a pas pu faire réaliser les travaux qui se feront à la mi-mars. Cet été nous avons aussi rénové une salle de repos à l'école qui le méritait bien, ainsi que le jeu extérieur dans la cour.

Des dépenses supplémentaires se sont rajoutées suite aux cambriolages des ateliers municipaux ainsi que pour le sinistre qui avait détruit l'atelier d'artiste rue sœur Philomène.

Nous remercions les associations de la commune qui sont actives toute l'année.

Merci aux habitants de Boissezon d'être venus nombreux participer aux commémorations du centenaire de la guerre de 1914 - 1918

Les vœux à la population se feront le 19 janvier 2019 à la salle Polyvalente à 18h00.

Je tiens à vous présenter au nom du Conseil Municipal tous nos vœux de santé de bonheur ainsi que de très bonnes fêtes de fin d'année avec vos familles et amis

**Le Premier Adjoint,
Benoit MILHET**

Sommaire

- ❖ **Edito**
P2
- ❖ **Etat Civil**
P2
- ❖ **Décisions Municipales**
P3 à P9
- ❖ **Espace des Associations**
P10 à P16
- ❖ **Informations Diverses**
P16 à P20

Etat Civil

- ❖ **Naissance :**
 - Le 8 octobre 2018 : Matteo PIERRE
 - Le 29 novembre 2018 : Adem NICOL BOURDON
- ❖ **Mariage :**
Le 17 novembre 2018 :
Patrick PRADES & Gisèle AKOA
- ❖ **Décès :**
Le 25 septembre 2018 :
HORTALA Marie Rose
(née VEAUTE)



L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES



Conseil Municipal du 6 juillet 2018

Aliénation de chemins ruraux.

Suite à la délibération n°2018_D19 prise le 4 avril dernier, Mme Le Maire demande au conseil de lui donner les pouvoirs afin d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires en vue de l'aliénation des chemins ruraux suivant :

- Chemin rural compris entre les parcelles J 863 et J 860 au lieu-dit « Les Baysses »
- Chemin rural compris entre les parcelles J 474 / J 144 et J 480 dit « chemin de service » au lieu-dit « l'Elbes de la Fortune »
- Chemin rural compris entre les parcelles J 144/474 et J 142/143/472 dit « chemin de Mazamet et de Pont de l'Arn à Cambounès » au lieu-dit « Les Baysses »

Les frais de notaires seront supportés par l'acquéreur et le prix de vente du terrain est fixé à 0,50€ le m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Donne pouvoir à Madame le Maire à engager les démarches et signer toutes pièces relatives en vue de l'aliénation de ces chemins ruraux.

Modification du plan de financement pour les travaux au gîte communal (budget 2018).

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 4 232,00€ HT afin d'effectuer des travaux au gîte communal. Un plan de financement modificatif, suite à la délibération du 1 juin dernier (délibération N°2018_D34), est proposé :

Plan de financement :

Subvention : CACM 50%	2116€
-----------------------	-------

Autofinancement : Commune 50%	2116€
-------------------------------	-------

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Plan de financement pour les travaux sur la statue à côté de l'église.

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 4 710,00€ HT afin d'effectuer des travaux sur la statue à côté de l'église qui menace de s'effondrer. Un plan de financement est proposé :

Plan de financement :

Subvention : CACM 50%	2 355€
-----------------------	--------

Autofinancement : Commune 50%	2 355€
-------------------------------	--------

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Vente domaine public Bayours.

Mme Le Maire explique au conseil que Mr CHAUBARD Philippe, demeurant au lieu-dit Bayours n°3 81490 Boissezon, désire acheter une parcelle du domaine public jouxtant sa propriété.

La partie de terrain communal que Mr CHAUBARD désire acquérir forme un triangle d'une superficie d'environ 90m², mitoyen à la parcelle n°I995.

Une enquête publique devra être diligentée, un document d'arpentage sera établi et si la vente se réalise un acte notarié sera établi. Le Conseil Municipal émet un avis de principe favorable mais reste dans l'attente des conclusions de l'enquête publique. Les divers frais seront supportés par le demandeur ainsi que le prix de la parcelle qui sera fixé ultérieurement. Mr CHAUBARD sera informé.

Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire à engager les démarches et signer toutes pièces relatives à cette vente.

Proposition de convention avec Mr CANTIE Guillaume.

Mme Le Maire explique au conseil que Mr CANTIE Guillaume a effectué une période de mise en situation en milieu professionnel dans notre commune avec l'agent communal pendant une semaine.

Proposition est faite de prendre ce jeune, en situation de handicap, pendant un an en service civique auprès de l'agent communal. Du 1 septembre 2018 au 31 août 2019.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte de prendre Mr CANTIE Guillaume pendant une période de 1 an.

Donne pouvoir à Mme Le Maire afin d'engager toutes les démarches administratives pour l'embauche en service civique de Mr CANTIE Guillaume.

Tarif cantine 2018-2019.

Proposition du tarif de la cantine pour l'année scolaire 2018/2019 : 3,65€ le ticket.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte le tarif du repas fixé à 3,65€ le ticket.

Tarif gîte pour l'Association Payrin Caraïbes : petit déjeuner plus ménage de la chambre.

Mme Le Maire explique au conseil que l'association Payrin Caraïbes souhaite avoir des prestations de services supplémentaires concernant la location du gîte communal : petit déjeuner et ménage des chambres.

Une proposition de tarif pour le petit-déjeuner et le ménage des chambres est faite : 11,50€ par personne et par nuitée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte le tarif de 11,50€ par personne et par nuitée à l'association Payrin Caraïbes pour les prestations : petit-déjeuner et le ménage des chambres.

Donne pouvoir à Mme Le Maire afin d'engager toutes les démarches administratives nécessaires.

Subvention exceptionnelle pour la MJC de Boissezon concernant la soirée du 13 juillet 2018.

Mme Le Maire explique au conseil que la MJC de Boissezon organise une soirée moules frites le 13 juillet prochain.

Il est proposé au conseil de donner une subvention exceptionnelle à la MJC afin d'inviter certains élus, de communes voisines, à cette soirée conviviale et festive.

Après en avoir délibéré :

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 2 août 2018

Création de la commune nouvelle dénommée « Mazamet » sollicitant le rattachement de celle-ci à la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet.

Mme Le Maire informe le Conseil que la Commune de Mazamet et la Commune du Bout du Pont de l'Arn souhaitent fusionner afin de créer une « commune nouvelle ». La Commune nouvelle dénommée « Mazamet » sollicite son rattachement à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

Le Préfet sollicite l'avis du conseil sur la création de la commune nouvelle dénommée « Mazamet », et sur son rattachement à la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet.

VU l'article 2113-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations des communes de Mazamet et de Bout du Pont de l'Arn du 12 juillet 2018 ;

VU le courrier de M. le Préfet du TARN en date du 17 juillet 2018 ;

Considérant que la Commune du Bout du Pont de l'Arn fait partie de la Communauté de Communes de La Haute Vallée du Thoré ;

Considérant que pour donner un avis éclairé le conseil n'a pas suffisamment d'informations quant au devenir de la Communauté de Communes de La Haute Vallée du Thoré du fait de la disparition de la Commune du Bout du Pont de l'Arn ;

Après délibération, le Conseil Municipal de la Commune de Boissezon décide qu'il n'est pas en mesure de se prononcer sur la création de la commune nouvelle dénommée « Mazamet » et de son rattachement à la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet.

Demande de subventions voirie route entre La Laurié et Le Griffoulas.

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 24 393,48€ HT afin d'effectuer des travaux de voirie route entre La Laurié et Le Griffoulas. Un plan de financement est proposé :

Plan de financement :

*Subvention Conseil Départemental du Tarn

(FDT voirie 2018) : 9 961,75€ HT

*Subvention CACM : 7 215,86€ HT

*Autofinancement Commune : 7 215,87€ HT

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Demande de subvention voirie au Puech du Fau.

Madame Le Maire explique au conseil que des devis ont été établis pour un montant de 1 350€ HT afin d'effectuer des travaux de voirie au Puech du Fau. Un plan de financement est proposé :

Plan de financement :

*Subvention CACM : 675,00€ HT

*Autofinancement Commune : 675,00€ HT
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Conseil Municipal du 27 septembre 2018

Révision du PPRI de la Durenque

Mme Le Maire informe le Conseil sur la révision du PPRI du Bassin de la Durenque :

Considérant la réunion de concertation sur le zonage de la Commune de Boissezon en date du 16 mai 2018 entre les services de la préfecture (DDT), le bureau d'étude, Mme CABROL Jacqueline, Maire et Mr MILHET Benoit, 1^{er} adjoint.

Considérant que par courrier du 16 août 2018, la Direction Départementale des Territoires a transmis à la Commune le dossier de projet de révision du PPRI comprenant :

- Une note de présentation
- Le Règlement
- Le dossier cartographie règlementaire

Considérant que ce dossier a été porté à la connaissance du Conseil Municipal afin que celui-ci émette un Avis sur le projet de révision du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Durenque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

De donner un Avis favorable au projet de révision du PPRI du Bassin de la Durenque.

De donner pouvoir à Mme Le Maire afin de signer toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

Renouvellement du contrat DUMUR PASQUIER Coralie

Mme le Maire explique au Conseil que le contrat de Mme DUMUR PASQUIER Coralie arrive à échéance le 13 octobre 2018. Il s'agit d'un contrat à durée déterminée 20 heures semaines annualisées soit 1040 heures années.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de Mme DUMUR PASQUIER Coralie.

Heures de formation pour CANTIE Guillaume

Mr CANTIE Guillaume est en service civique pour un an avec la Commune de Boissezon (de septembre 2018 à août 2019).

L'organisme, qui s'occupe du service civique de Guillaume CANTIE, souhaite que la Commune prenne en charge des heures de formations.

Après délibération du conseil : 1 voix pour ; 1 abstention et 6 contre.

Indemnité de conseil allouée au comptable pour 2018

Le Conseil Municipal Décide :

-De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

-D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

-Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité.

-D'accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Aide communale pour les actions sanitaires collectives et l'identification des animaux ALMA.

L'ALMA, organisme, en concertation avec les services vétérinaires de l'Etat, met en œuvre un programme visant à éviter les épidémies animales.

La cotisation annuelle est fixée en fonction du

-nombre d'habitants : 417 (0,02458€ par habitants),

-nombre de bovins : 177 (0,12398€ par bovin),

Soit 32.20€.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

Vente chemin rural "les Baysses"

Mme Le Maire explique au Conseil que le Groupement Forestier de Boissezon Noailhac, représenté par Mr FRAYSSE Jean Louis, après enquête publique en début d'année, souhaite acquérir le chemin cadastré J871 au lieu-dit « Les Baysses ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte la vente du chemin au lieu-dit « Les Baysses » cadastré J871 au prix de 0,50€ le m².

Les divers frais seront supportés par Le Groupement Forestier de Boissezon Noailhac, représenté par Mr FRAYSSE Jean Louis.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame Le Maire afin d'engager toutes les démarches et signer toutes pièces relatives à cette vente.

Institution de la taxe de séjour pour 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de fixer le montant de la taxe de séjour à 0.90€ par nuitée et par personne, uniquement pour les majeurs à compter du 1^{er} janvier 2019.

Cette taxe correspond uniquement à la part communale de la taxe de séjour, sans y intégrer la part départementale.

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Le Conseil donne son accord 7 voix pour et 1 contre.

Adhésion au service « RGD » de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn et nomination d'un délégué à la protection des données (DPD).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGD.

Le règlement européen impose notamment la désignation d'un délégué à la protection des données, chargé de mettre en œuvre la conformité au règlement européen de l'ensemble des traitements au sein de la structure qui l'aura désignée.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn présente un intérêt certain.

Mme Le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGD », proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

En effet, le bureau de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn a décidé de mutualiser son expertise et ses moyens au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, je vous propose de nous inscrire dans cette démarche.

Mme Le Maire expose à l'assemblée le contrat de service de Délégué à la protection des données proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn, et annexé à la présente délibération.

Mme Le Maire PROPOSE A L'ASSEMBLEE

D'autoriser le Maire à signer le contrat de service « RGD et Délégué à la protection des données » proposé par l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn,

De désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme DPD « personne morale » de la collectivité,

De l'autoriser à signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière, sous réserve de la tarification à confirmer par le l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE :

D'autoriser Le Maire à signer le contrat de service « RGD et Délégué à la Protection des données »,

D'autoriser Le Maire à désigner l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme étant notre Délégué à la Protection des Données,

D'autoriser Le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale,

D'autoriser Le Maire à prévoir les crédits au budget.

Conseil Municipal du 30 octobre 2018

CAUE cotisation 2018

Le CAUE du Tarn est un organisme autonome associant l'Etat, le département, les collectivités et les acteurs locaux de l'aménagement. Il exerce ses activités de conseil, d'information, et de sensibilisation dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme de l'environnement et du paysage, et ce, sans intérêt dans le processus de maîtrise d'œuvre.

Le tarif de l'adhésion est de 0,20€ par habitant (417) soit **83,40€**.

Après délibération le conseil donne son accord à l'unanimité.

ADAR demande de subventions 2018.

L'organisme de services aux personnes, ADAR, dont bénéficient des personnes âgées de la Commune ainsi que du personnel travaillant chez eux demande une subvention pour 2018.

Après délibération : 6 voix pour et 3 contre, le conseil décide de donner la somme de : 100€ à l'ADAR.

Travaux toiture salle polyvalente : nouveau plan de financement.

Le conseil municipal décide d'établir un nouveau plan de financement concernant les travaux de la toiture de la salle polyvalente. Le devis établi est de 33 996,20€ HT.

Plan de financement :

Subvention : DETR 2018 30%	10 199,00€
Subvention : Conseil Départemental Tarn 20%	6 799,24€
Subvention : CACM 25%	8 498,98€
Autofinancement : Commune 25%	8 498,98€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Travaux accessibilité église : nouveau plan de financement.

Le conseil municipal décide d'établir un nouveau plan de financement concernant les travaux d'accessibilité église. Le devis établi est de 17 036,55€ HT

Plan de financement :

Subvention : DETR 2018 30%	5 111,00€
Subvention : Conseil Départemental Tarn 25%	4 259,14€
Subvention : CACM 22,50%	3 833,20€
Autofinancement : Commune 22,50%	3 833,21€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Travaux sur le bâtiment « la bastide du fort » plan de financement.

Mme Le Maire explique que la commune doit effectuer des travaux de rénovation sur le bâtiment « la bastide du fort ». Les devis s'élèvent à : 23 640€ HT.

Plan de financement :

*Subvention : Leader par le PETR	
Hautes Terres d'Oc 46,50%	11 000€
*Subvention : CACM 23,50%	5 548€
*Autofinancement : Commune 30%	7 092€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Loto : école Boissezon Cambounes.

L'association APE « ABC » organise le loto des écoles de Boissezon / Cambounes et sollicite la participation de la commune.

Après délibération le conseil décide, à l'unanimité, de donner un lot à l'association.

L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DE PECHE



Le samedi 7 juillet 2018, les enfants des communes de Boissezon, Cambounès et St Salvy ont taquinés dame truite. L'après-midi s'est terminé par un goûter et divers cadeaux. Un grand merci aux parents et aux membres de l'AAPPMA pour leur soutien.

L'assemblée générale de l'AAPPMA aura lieu le samedi 26 janvier 2019 à la salle du 3^{ème} âge, rue Maraval à 18 heures.

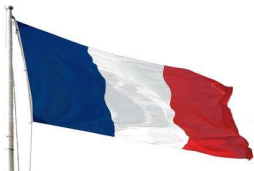
Bonnes fêtes à tous

**Le President,
Jean Luc CABROL**

Musée Mémorial pour la Paix

Le Militarial

**La Bastide du Fort
81490 Boissezon**



Lors du passage du Tour de France à Boissezon en juillet dernier nous avons décoré le balcon de la Mairie avec 4 mannequins, mais hélas la retransmission de la course a été coupée par une annonce de publicité au moment où le peloton traversait le village. Dommage !

Mannequins du musée au balcon de la mairie lors du passage du Tour de France.

Les travaux de rangement, classement et inventaire ont continué. Nous avons dédié une salle à l'exposition des armes, ce qui a donné de l'espace en dégagant la vue aux autres salles.

Notre principal souci reste l'humidité des locaux, surtout en saison pluvieuse. L'installation de 2 déshumidificateurs a été une amélioration, mais cela reste insuffisant pour maintenir l'ensemble des collections en bon état. Nous recherchons des solutions et les financements nécessaires.

Pour le lancement de la saison d'été une exposition réalisée par Roselyne Mascaras sur le contournement de la censure a eu beaucoup de succès, tout comme les photos et cadres de médailles que nous avons sorti de nos réserves pour les montrer au public.

En cette année de centenaire de l'armistice nous avons été très sollicités, tant par des visites de scolaires que pour des prêts de matériels.

En ce qui concerne les scolaires ce sont plus d'une quinzaine de classes tous niveaux confondus, du primaire au lycée qui se sont succédé pour des visites du musée.

En parallèle à ces visites, plusieurs membres du bureau de l'association sont intervenus dans des classes ou centres de loisirs pour évoquer la guerre 1914-1918 et présenter des objets (vie du quotidien, instruments de tranchée, équipement du soldat, etc). Les périscopes et les casques ont comme toujours passionné les élèves. Ces visites dans les classes nous ont amené le dimanche après-midi des visites de familles au musée.

Depuis un an certaines associations ou communes s'étaient déjà positionnées pour des prêts d'objets en vue d'exposition en novembre.

Nous avons pris note de toutes les demandes et en septembre nous les avons finalisées, avec le souci de prêter des objets à tout le monde en approchant au mieux leurs souhaits. L'exercice n'était pas facile mais nous pensons y avoir réussi. Nous avons même pu prêter des objets à des « retardataires » qui se sont manifestés fin octobre. Tous ces prêts se sont faits sans toucher aux objets exposés dans les salles.

Que ce soit les visites de scolaires, les interventions dans les écoles ou les prêts d'objets, toutes ces actions contribuent à faire mieux connaître le Musée Mémorial pour la Paix auprès du public en montrant l'intérêt qu'il représente comme vecteur patrimonial et culturel.



Nathalie donne des explications à une classe qui visite le musée



Exposition à Lacaze en août



Exposition à Mazamet en novembre

Musée Mémorial pour la Paix
Le Militarial
La Bastide du Fort
81490 Boissezon
<http://www.lemilitarial.com/>

**Le Président,
Jean-Pierre DARMAIS**

ÉCOLE PUBLIQUE



Les 16 élèves ont fait leur rentrée le lundi 3 septembre pour l'année scolaire 2018-2019. Tout le monde était ravi de se retrouver !

Cette année nous avons 4 PS, 5 MS, 4 GS et 3 CP.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 12 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 26 électeurs inscrits. Il y a eu 21 votants. Mme VALETTE Jennifer a donc été élue titulaire et Mme GARDIES Séverine suppléante.

L'association des parents d'élèves APE ABC a élu un nouveau bureau lors de son assemblée générale de rentrée. Mme PASQUIER-DUMUR Coralie garde la présidence, Mme CABROL Céline et Mme WINTERTON Claire prennent la gestion de la trésorerie et Mr NAYET Dorian le poste de secrétaire. L'APE organise le loto des écoles qui aura lieu le dimanche 25 novembre à la salle polyvalente de Cambounès. Cette manifestation permet aux écoles de récolter de l'argent pour financer les travaux des élèves, les voyages et sorties scolaires.

La première sortie avec le Réseau Vent d'Autan a eu lieu le jeudi 11 octobre. Les enfants sont allés à Brassac pour voir le spectacle « Vous voulez rire ? » de la compagnie des Frères Duchoc.

**La Directrice,
Marie Julie MAFFRE**

APE ABC



Pour l'année 2018/2019 3 événements sont prévus :

Le Loto des écoles qui s'est déroulé le 25 novembre 2018 à Cambounès dans une ambiance festive et chaleureuse. Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à la réussite de cette manifestation,

Une soirée (repas) sur un thème espagnol se déroulera le samedi 6 avril 2019 à la salle polyvalente de Cambounès

La kermesse le samedi 29 juin 2019 à Boissezon.

Lors de l'assemblée générale, l'association a élu de nouveaux membres du bureau :

Secrétaire : Dorian NAYET de Boissezon

Trésorière : Céline CABROL de Cambounès

Trésorière adjointe : Claire WINTERTON de Boissezon

Présidente : Coralie PASQUIER DUMUR de Boissezon

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres du bureau.

Les membres de l'association ainsi que sa Présidente vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles rencontres.

**L'équipe de l'APE « ABC » &
La Présidente,
Coralie PASQUIER DUMUR**

ARTS PASSION



Une nouvelle année s'achève pour l'association ARTS PASSION. Elle a été marquée par son animation phare, la 2^{ème} BIENNALE NATIONALE DE L'AQUARELLE. Nous avons eu l'immense honneur et plaisir de recevoir en tant qu'invité d'honneur, Madame Ewa KARSPINSKA, de renommée internationale, entourée de 16 peintres professionnels très talentueux et reconnus également sur le plan national et international.

Le nombre de visiteurs est estimé à 2000. Les démonstrations et les stages proposés ont contribué à faire connaître BOISSEZON à des visiteurs et des stagiaires venus de toute la France et d'au-delà, Espagne, Suisse, Canada.....

Durant toute l'année, la galerie les CYMAISES DE SALIMONDE, a permis à des artistes d'exposer leur travail. Diversifiées, ces expositions ont accueilli des peintres, des photographes, des sculpteurs majoritairement de la région OCCITANIE.

2019 arrive à grand pas. La 2^{ème} BIENNALE DE SCULPTURE est déjà programmée pour septembre avec SALAN comme invité d'honneur, elle sera composée d'artistes présentant des œuvres que nous avons voulues très originales, sortant des classiques habituels. Bien entendu, la galerie les CYMAISES DE SALIMONDE, continuera à présenter mensuellement de nouveaux exposants.

Le temps passe vite, 2020 verra sa 3^{ème} BIENNALE NATIONALE DE L'AQUARELLE. Le bureau travaille depuis plusieurs mois à sa préparation. Nous pouvons déjà annoncer le nom de l'invité d'honneur, CAO BEIN AN, un des meilleurs aquarellistes chinois au monde

Nous remercions tous les sponsors qui nous ont aidés à la réalisation de ces manifestations, ainsi que tous les bénévoles dont l'aide est primordiale au bon déroulement de ces événements, sans oublier LA MAIRIE, LE DEPARTEMENT, LA REGION et LE PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC.

Nous continuerons à travailler pour que BOISSEZON soit une étape artistique et touristique incontournable et nous invitons toute la population à venir à nos expositions, encouragement très important pour continuer nos efforts.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

**Le Président,
Benoit MILHET**

MJC DE BOISSEZON

Le concours de belote mensuel : (d'octobre à avril)

La nouvelle saison arrive à grand pas et les diverses animations proposées par la MJC de Boissezon, font encore et toujours partie du village et plus que jamais grâce aux habitants et différents membres de l'association. Cette année encore nous avons débuté par notre concours de belote qui se joue une fois par mois (en général les 1^{er} samedis de chaque mois). Un grand merci aux participants qui là aussi montrent un intérêt à venir « taper le carton » dans une ambiance chaleureuse.





VIDE GRENIER : (courant mai en général)

Nous parlerons également du « traditionnel » VIDE GRENIER qui lui vient en tout début de saison estivale. C'est l'occasion de se retrouver, de chiner, de vendre, d'acheter, mais aussi de flâner, de se restaurer. Tout ceci dans notre beau village de Boissezon.

SOIRÉE JEUX DE SOCIÉTÉ :

Dès le mois d'octobre, nous avons mis en place **tous les 2^{ème} vendredi de chaque mois à partir de 20h00**, une soirée où petits et grands viennent partager un moment de convivialité intergénérationnel où chacun est libre d'amener des jeux de sociétés et faire découvrir à chacun son univers « jeux ». Les soirées jeux sont organisées à la salle des associations de Boissezon.

Le Vice-Président de la MJC,
Wilfried ESPAGNET



LES MJC

VOUS BALADENT...



Randonnées pédestres et culturelles,
accessibles à tous.

4 SAISONS 4 RENDEZ-VOUS
4 RANDONNÉES 1 TERRITOIRE

DIMANCHE 7 OCTOBRE 2018
Baladeta artistic
sur le sentier des Gaux (Labruguière)

DIMANCHE 17 MARS 2019
Une belle aventure à Boissezon
sur des sentiers de Boissezon

DIMANCHE 19 MAI 2019
Lo camin de la ceba
de Mazamet à Labastide-Esparbaïrenque

ÉTÉ 2019
Une randonnée est prévue
(en cours de programmation)

Pour plus d'informations, nous contacter.



lesmjcvousbaladent.fr

BOISSEZON

DIMANCHE 17 MARS 2019

Randonnées pédestres et culturelles, accessibles à tous !

Une animation locale et culturelle sur le territoire de la
Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet

Au Rythme des 4 Saisons

Les Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC), implantées au sein de la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet, se mobilisent collectivement au cours de la saison 2018/2019 autour d'un évènement original « *Les MJC vous baladent ...* ».

Sa programmation suit le rythme des quatre saisons à partir de l'automne 2018.

4 Saisons : 4 Balades

Une Balade pour découvrir autrement

A travers cet évènement, les MJC mettent en synergie leurs connaissances du territoire intercommunal, leurs compétences et leurs engagements associatifs pour organiser collectivement des randonnées pédestres sur différents sites (villages, milieux naturels).

De par le choix des itinéraires, le plaisir partagé de la marche, les découvertes au détour d'un sentier, les surprises artistiques et les moments forts de convivialité, elles créent les conditions de rencontres intergénérationnelles et participent ainsi au renfort du lien social.

En cohérence avec leur projet d'éducation populaire, elles savent combien ce type d'évènement est essentiel dans une société qui tend à produire de plus en plus d'isolement, d'inégalités et de fractures entre les individus... autant d'éléments perturbateurs d'une cohésion sociale recherchée.

Une Balade Culturelle & Sociale

L'idée principale est de permettre à chacun, à l'occasion d'une randonnée accessible à tous les niveaux, de se forger un autre regard sur son environnement de vie en partageant avec d'autres personnes une expérience culturelle et citoyenne.

Un travail en réseau entre les bénévoles et les professionnels des MJC, avec la contribution d'autres acteurs locaux, a permis la conception et l'organisation de cet évènement. Dans un territoire intercommunal où les espaces sont de plus en plus interdépendants, les randonnées « *Les MJC vous baladent...* » font le choix de l'investir en expérimentant une nouvelle forme de coopération.

Les MJC ont bénéficié du soutien et d'une coordination générale de la Fédération Régionale des MJC et de la Fédération Départementale du Tarn. Cette animation territoriale s'inscrit dans le cadre du projet fédéral MJC.

**La randonnée « Une belle aventure à Boissezon », sur des sentiers de Boissezon,
Le Dimanche 17 mars 2019.**

Les organisateurs et animateurs de la randonnée :
MJC de Boissezon, MJC de Noailhac et MJC de Lagarrigue.

Deux randonnées :

•Randonnée familiale, théâtrale artistique et historique

Circuit de 2 km dans le village de Boissezon.

Accueil des randonneurs à 14h30 à la salle polyvalente de Boissezon.

Balade ponctuée de divers ateliers créatifs et visites découverte.

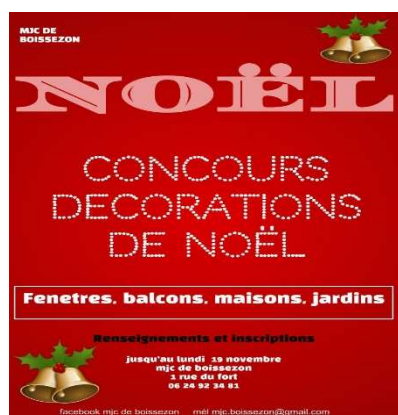
•Randonnée longue et ludique

Circuit balisé de 8 km.

Accueil des randonneurs à 9h00, départ à 09h30, place de la Mairie. Balade avec des haltes atypiques et enchanteuses.

Le repas de midi sera pris au chaud et au choix pique-nique tiré du sac ou produit du terroir (avec réservation).

Info : 06-24-92-34-81



L'échéance du 19 novembre date limite des inscriptions au concours de décoration de Noël étant passée une seule inscription au concours nous a été remise. Par manque de participant nous sommes désolés de vous informer de l'annulation du concours de décoration et vous donnons rendez-vous l'année prochaine pour les décorations de Noël 2019.

**Le Président de la MJC de Boissezon,
Pierre AUSSILLOU**

L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES



Dimanche 11 Novembre 2018, les habitants de la Commune de Boissezon se sont réunis sur la place de la Mairie à l'invitation de Mme Le Maire ainsi que du Conseil Municipal pour célébrer le **100ème anniversaire de la fin de la Grande Guerre**.

En présence du Rallye Castrais, des porte-drapeaux, et de nombreux élus, le défilé s'est organisé depuis le groupe scolaire jusqu'au monument aux morts.

La commémoration du centenaire s'est poursuivie sur la commune de Noailhac.

**Passage du Tour de France 2018
dans le village de Boissezon.**



TRAVAUX SUR LA COMMUNE



Réfection de la toiture de la salle polyvalente



Rénovation du chéneau de l'école



Rénovation du calvaire esplanade du fort



Afin de faire des économies d'énergies sur la commune, le conseil municipal a décidé de procéder à des travaux de rénovations de l'éclairage public.



Rénovation de la salle de jeux de l'école

DIVERS

INCIVILITES

Mme Le Maire souhaite informer les habitants de la commune que des dégradations ont été commises sur la place de la Mairie, sur des décorations de Noël que les agents municipaux ont mis en place.

Elle déplore ces actes et invite les citoyens à plus de respect vis-à-vis des lieux publics.

Pour le bien-être de tous, Mme Le Maire rappelle, également, aux propriétaires canins de ramasser leurs déjections.

Il en est de même pour tous les détritiques et les bouteilles (alcool, bière, jus de fruits, etc...) laissés à l'abandon sur les aires engazonnées (Eglise, crèche, etc...).



Règlementation : Lavage, nettoyage des véhicules & Bricolage

***IL EST INTERDIT** de laver sa voiture dans la rue, vous rejetez dans le sol ou dans les égouts des résidus d'huiles et d'hydrocarbures particulièrement polluant.

Il faut se rendre dans les stations prévues de tout équipement de rétention des eaux de lavage, elles sont traitées

*Le lavage des voitures au parking du gymnase est **INTERDIT**, l'eau de lavage est rejetée directement dans la rivière de la Durenque VOUS VOUS EXPOSEZ A UNE AMENDE DE 450€.

* Sous la halle de la mairie, **IL EST INTERDIT** de se servir des prises électriques ainsi que de faire du bricolage sur tout type de véhicules.



Pas de lingettes dans les toilettes !

Vous jetez vos lingettes dans les toilettes parce que vous pensez qu'elles sont biodégradables ?
ET NON !

De par leur nature résistante, les lingettes, même biodégradables, bouchent les réseaux et les pompes. Conséquences : des risques d'inondation, de débordement et de pollution de l'environnement lors d'épisodes pluvieux importants.

Les lingettes sont un fléau pour les équipements et les structures d'assainissement de la Commune et aussi pour l'environnement.

Même si les canalisations d'eaux usées sont dénommées communément "tout-à-l'égout", elles ne peuvent pas pour autant accepter tous les déchets.

Sur certains emballages de lingettes on peut lire la mention "biodégradable", certaines marques incitant à les jeter dans les toilettes. Pourtant, la durée du trajet entre les toilettes et la station d'épuration est trop courte pour que les lingettes aient le temps de se décomposer.

Les lingettes doivent donc impérativement être jetées dans la poubelle !

Toutes les lingettes sont interdites en rejet toilettes, même celles qui sont dites biodégradables

Lingettes "papier toilette", lingettes "hygiène intime", lingettes nettoyantes et désinfectantes...

À jeter dans la poubelle !



**Ensemble, protégeons
l'environnement !**

**Ne jetez pas vos lingettes dans
les toilettes !**

Halte aux incivilités en déchèteries !



Plus d'un million de visites en déchèteries sont réalisées chaque année et avec elles, près de 85 000 tonnes de déchets encombrants et spéciaux déposées en vue de leur valorisation. 62 gardiennes et gardiens garantissent ce service de proximité sur les 35 déchèteries du territoire. Ils aident, ils conseillent, ils s'assurent de la sécurité des usagers, orientent les déchets vers leurs filières de recyclage...

Le respect des métiers d'utilité publique

Depuis quelques années, les gardiennes et gardiens de déchèteries sont confrontés à une recrudescence d'incivilités de la part des usagers : agressions, insultes, dépôts sauvages, vols... Près de 1 000 cas sont répertoriés chaque année. Certains professionnels tentent également de se soustraire à leurs obligations en ne payant pas leur vignette d'accès, en contournant les systèmes de pesée... Contre ces dérives, des opérations de contrôle d'accès sont organisées ponctuellement et des poursuites systématiquement engagées. Les peines encourues par les contrevenants peuvent aller jusqu'à 7 500 € d'amende.

Le rappel des règles

Un règlement intérieur régit le bon fonctionnement des déchèteries.

Il rappelle notamment que :

- Le tri est obligatoire et réalisé par les usagers pour leurs propres déchets,
- La récupération est interdite,

Certains déchets sont interdits en déchèterie, pour des raisons de sécurité ou des raisons réglementaires (pneus, amiante, bouteilles de gaz...).



Acheter, construire, rénover un logement bien à vous ? Les + d'un conseil à l'ADIL du Tarn

Un diagnostic financier qui tient compte de l'ensemble des dépenses :
mesurer l'impact du projet sur votre budget en intégrant les frais annexes liés à l'achat (impôts et taxes, charges, entretien, ...)...

Un plan de financement qui prend en compte l'ensemble des aides mobilisables :
le Prêt à taux (PTZ), le prêt Action Logement, le Prêt d'Accession Sociale (PAS), les prêts ou aides de collectivités locales, les aides de la CAF, les subventions, les prêts pour les travaux de rénovation énergétique...

Des conseils juridiques sur tous les aspects du projet :
sur les contrats de prêts, de vente, de construction, d'entreprise, le droit patrimonial, la protection de la famille, ...

+

Des conseils sur le projet à court, moyen et long terme :
sur la copropriété, la maison individuelle ou la construction, les assurances, les responsabilités, les diagnostics techniques, la réalisation de travaux, les possibilités de financement, ...

=

Un service objectif, GRATUIT et personnalisé pour devenir propriétaire en toute sécurité. Toutes les clefs pour réussir votre projet d'accession !

L'ADIL du Tarn est également partenaire du programme . Dans le cadre de travaux d'amélioration, renseignez-vous sur toutes les aides mobilisables, notamment en matière de rénovation thermique : crédits d'impôts, subventions de l'ANAH, éco-PTZ, prêt travaux d'Action Logement, de la CAF, Certificat d'Economie d'Energie, Eco-chèque de la Région, aide des collectivités locales...

Ces aides, nombreuses, répondent à des caractéristiques précises : conditions de ressources, gain énergétique, bouquet de travaux, qualification des artisans...

L'ADIL vous oriente vers les structures locales qui accompagnent les ménages.

L'ADIL du Tarn réunit l'Etat, les collectivités locales, Action Logement, les organismes d'intérêt général, les professionnels publics et privés concourant au logement et les représentants des usagers.

Contact :

Résidence Leclerc - 3 Boulevard Lacombe 81000 Albi

☐ 05.63.48.73.80

adil81@wanadoo.fr

de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi)

Sur RDV du lundi au vendredi

www.adiltarn.org

L'ADIL du Tarn assure des permanences à : Carmaux, Castres, Gaillac, Graulhet, Lavaur, Mazamet et Saint-Sulpice. Vous pouvez consulter le calendrier de nos permanences sur notre site à l'adresse suivante : <http://www.adiltarn.org/nous-contacter-nos-permanences>.



Jacqueline CABROL, Maire de Boissezon

Et l'ensemble du Conseil Municipal

Ont le plaisir de convier la population à la présentation

Des vœux du Nouvel An et au partage

De la Galette des Rois

Le samedi 19 janvier 2019 à 18h00

À la Salle Polyvalente près de l'Eglise

Les nouveaux arrivants

Sur la Commune seront les bienvenus



Un concert est organisé fin janvier 2019, dans le cadre du festival autan de Blues à la salle polyvalente de Boissezon.

Pour plus de renseignements veuillez contacter Mr MILHET Benoit, au 06-40-94-22-45.

